Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025234DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 décembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina (présente à partir de la question N°230), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine (présente à partir de la question N°230), LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BOIVIN Sabrina (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame GUIBOREL Catherine, Madame JOUALLAND Estelle (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEBLANC Marie-Christine (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Monsieur BOUCHONNEAU Romain, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **19** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
21 (*à partir de la question N°230*)
. absent(s) et non représenté(s) : **6** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
4 (*à partir de la question N°230*)

OBJET : CENTRE COMMERCIAL BEL-AIR
Rénovation du plateau piétonnier – Marché de travaux (N°2528)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025234DE-DE

Délibération N°2025/234 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025
Publiée le 23 décembre 2025

CENTRE COMMERCIAL BEL-AIR
Rénovation du plateau piétonnier – Marché de travaux (N°2528)

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions des articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur et sur Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, fixant la date et l'heure limites de remise des offres au *mercredi 24 septembre 2025* à 17h00 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Châteaubourg de rénover le platelage du plateau piétonnier de Bel-Air en raison de diverses malfaçons constatées. Les prestations consistent en des travaux de dépose de l'ensemble du platelage, lambourdes et plancher existant ainsi que dans la fourniture et la mise en œuvre de nouvelles lambourdes et lames ;

CONSIDÉRANT que les travaux seront financés par les pénalités versées par les opérateurs économiques dans le cadre de la procédure contentieuse ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché ordinaire dont le délai d'exécution est de seize semaines à compter de la notification du marché ;

CONSIDÉRANT qu'il était demandé aux candidats de proposer une offre de base consistant en la fourniture et la pose de lames en robinier ; ainsi qu'une variante obligatoire imposant une alternative en lames de châtaignier ;

CONSIDÉRANT que deux opérateurs économiques ont déposé des offres ;

CONSIDÉRANT que l'offre proposée par la SARL AMEXBOIS dans le cadre de la variante obligatoire, pour un montant de 81 635,00 euros hors taxes apparaît comme la plus avantageuse au regard de l'analyse effectuée sur la base des critères suivants :

- Critère n°1 : Prix /50 points,
- Critère n°2 : Valeur technique /40 points,
- Critère n°3 : Valeur environnementale /10 points.

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA du *3 décembre 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE RETENIR la variante consistant en la pose et la mise en œuvre de lames en châtaignier ;

…/…

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025234DE-DE

2°) DE VALIDER l'attribution du marché de travaux à la SARL AMEX [illegible] un montant global forfaitaire de 81 635,00 euros hors taxes ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**